

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 14/02/2008 portant création de la mention Animation sociale du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 29/04/2022,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance		
DEALP220026	Madame	ANDRIES	Johanne
DEALP220027	Monsieur	AROQUIANADIN	Kevin
DEALP220028	Monsieur	ARVIEUX	Guillaume
DEALP220029	Madame	AUXIRE	Elsa
DEALP220030	Madame	BERNARDON	Camille
DEALP220031	Madame	BOURIN	Christine
DEALP220032	Monsieur	CANTARERO	Andy
DEALP220033	Madame	CAZAUX	Clemence
DEALP220034	Madame	COUILLANDREAU	Coline
DEALP220035	Madame	DEVERGE KHALIFA	Agnes
DEALP220036	Madame	ESCANDE	Aurelie
DEALP220037	Madame	FATH	Elodie
DEALP220038	Madame	JEANNETEAU	Karine

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

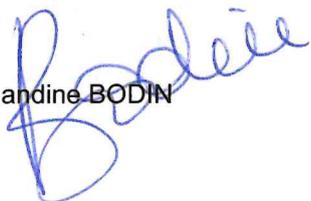
DEALP220039	Madame	LUSSAC	Laura
DEALP220040	Madame	MARMOUGET	Séverine
DEALP220041	Madame	PELLETIER	Cyrielle
DEALP220042	Madame	QUESSETTE	Elisa
DEALP220043	Madame	RIBERT	Corinne
DEALP220044	Madame	SEGUIN	Sylvie
DEALP220045	Madame	TRUFFERT	Julie
DEALP220046	Madame	ZAMORA--HAUTIER	Anne

Article 2.- Le recteur de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 29/04/2022

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités
et par délégation,
La cheffe du service formation-certification-emploi,




Amandine BODIN